

ENLÈVEMENT
GRATUIT
dès 250 kg
(conditions au verso)

e-dechet.com
un service d'Ecologic

Collecte et recyclage des déchets électriques et électroniques du secteur **RÉSEAUX** et **TÉLÉCOM**



Le site **e-dechet.com**, guichet unique dédié exclusivement aux professionnels et aux organisations, permet d'inventorier ses DEEE, de mutualiser ses collectes et de faire enlever ses déchets, en centralisant toutes les informations réglementaires et de traçabilité sur un compte personnel en ligne.

🔄 **Transférez votre responsabilité juridique à Ecologic**

🔄 **Retrouvez tous vos BSD* en quelques clics !**

* Bordereaux de suivi des déchets.

Cette solution proposée par Ecologic, éco-organisme agréé par l'État, permet de gérer simplement ses déchets conformément à la réglementation et à une politique Qualité et Environnement efficace.

En quelques clics seulement, vos déchets d'équipements sont enlevés, recyclés et traçés jusqu'à leur valorisation finale. Vous disposez à la fin des opérations d'un archivage centralisé de tous vos documents de traçabilité et de suivi d'enlèvements sur votre compte client (certificat d'engagement,

BSD*, relevés divers...). En regroupant l'ensemble de vos demandes sur **www.e-dechet.com**, vous bénéficiez d'indicateurs facilement accessibles pour alimenter vos reportings et conforter vos engagements RSE.

Chaque organisation est responsable de la gestion des déchets qu'elle produit et/ou détient, jusqu'à leur valorisation finale. Et ce, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers.

Elle doit ainsi s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation : **Article L 541-2 du Code de l'environnement**. Cependant, **cette responsabilité légale est automatiquement transférée à l'éco-organisme agréé** lorsque le détenteur lui cède ses déchets : **Article L541-10 du Code de l'Environnement**.

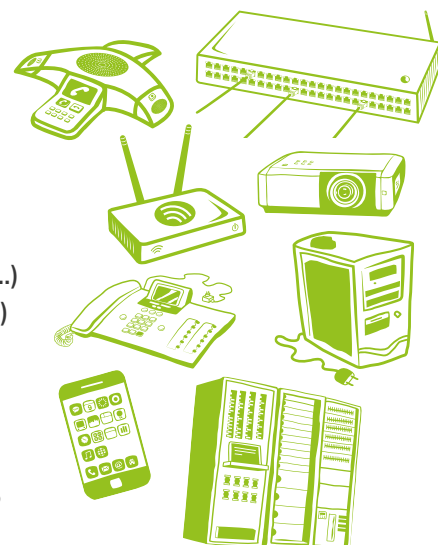
EcoLogic



Quels sont les équipements concernés ?

Ecologic prend en charge une vaste gamme d'équipements électriques et électroniques usagés :

- ♻️ Les équipements réseaux (routeur, switch, hub, point accès WIFI...)
- ♻️ Les équipements télécoms (standard tél, tél portable, tél DECT, micro...)
- ♻️ Les équipements d'infrastructure informatique (serveur, baie informatique...)
- ♻️ Les équipements bureautiques et informatiques (ordinateur, copieur, mobile...)
- ♻️ Les équipements de génie climatique et de chauffage (climatiseur, chaudière...)
- ♻️ Les équipements audio et vidéo professionnels (camera, videoprojection...)



Comment bénéficier d'un enlèvement GRATUIT* ?

- ♻️ Enregistrer son inventaire en ligne
- ♻️ Lot de 250 kg minimum
- ♻️ Conditionnement sur palettes filmées
80 x 120 cm, sur roulettes ou en caisses grillagées
- ♻️ Équipements nus (sans emballage)
- ♻️ Enlèvement à quai ou en rez-de-chaussée
- ♻️ Lot accessible sans obstacle à moins de 50 m du véhicule à charger

Autres services e-dechet à votre disposition :
palletisation, relevé des numéros de série, effacement des données...

* En dehors de ces conditions, une cotation en ligne sera proposée.

Comment enregistrer en ligne une demande d'enlèvement ?

- 1 Identifiez-vous ou créez votre compte sur : www.e-dechet.com/authentification
- 2 Sélectionnez vos équipements et choisissez des services adaptés à vos besoins
- 3 Validez votre commande, une date d'enlèvement est proposée sous 72 heures
- 4 Suivez les opérations en temps réel et accédez aux documents de traçabilité

Découvrez toutes nos solutions dédiées au secteur du réseaux et télécom :

www.e-dechet.com/deee/telecoms

Fonction Multi-Comptes

Cette nouvelle fonction offre 3 niveaux d'entités au sein d'un même groupe et permet ainsi à une organisation-mère, de superviser la gestion des déchets de toutes les structures qui dépend d'elle. Dans tous les cas, les factures restent adressées à l'entité où la collecte a effectivement lieu.

- 1 Le « Groupe » correspond à l'organisation-chapeau. Il peut visualiser et suivre l'ensemble des collectes des comptes propres aux « Enseignes » et « Magasins » sous lui, et gérer et ordonner ses propres enlèvements.
- 2 L'« Enseigne » s'occupe directement de son compte. Elle peut également faire une demande de collecte au nom d'un « Magasin » qui est hiérarchiquement rattaché à elle, et accéder aux éléments du compte de celui-ci.
- 3 Les « Magasins » ont la main uniquement sur leur compte. Ils gèrent en ligne leurs déchets ou reçoivent une notification d'enlèvement ordonnée par « l'Enseigne » qui les chapeaute.



« Groupe » = Holding ou société-mère



« Enseigne » = Filiale ou pôle



« Magasin » = Antenne ou bureau régional

